Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20261104-2026_12_04-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation :
21 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**10**
Présents	**8**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Damien LOSEILLE

Le **mercredi quatre novembre deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, Mme Malo COMBES, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Agnès CASSIN, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS, Mme Fairouz SAID.

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

ETAIENT ABSENTS : M. François JEGOU, Mme Dominika DOLENGIEWICZ.

DÉLIBÉRATION N°2026_12_04
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR LA STATION D'ASSAINISSEMENT.

Mme la Maire soumet la proposition de convention de la CCKB concernant la mise à disposition d'un agent technique communal auprès de la communauté de commune pour les interventions d'exploitation et de maintenance des réseaux, infrastructures, installations et équipements liés à l'exercice de la compétence « assainissement des eaux usées ».

Cette convention prend effet à partir du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an et reconduite tacitement.

Vu la proposition de convention, Mme la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de convention entre la commune de Trémargat et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh concernant la mise à disposition de service d'un agent technique pour la station d'assainissement à compter du 1er janvier 2026.